

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 25/01/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison du COVID-19 (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020) dans la salle Georges Brassens, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS, Maire.

*Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, N. PECH, B. ORTIZ, B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, A. REMY, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, C. VORDY, A. MOLINA, C. BESSIEUX et M. MAYNADIER*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

*Présents : 15*

*Absent excusé : L. DEPAUW*

*Pouvoir : J. MOLIERE a donné pouvoir à B. ORTIZ  
R. KERKHOF a donné pouvoir à G. NICKLES  
N. ALBIGES a donné pouvoir à B. FALCOU*

*Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET*

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16/12/2021 : **Voté à l'unanimité.****

**Délibération 2022-01 :** Création d'un poste d'ATSEM Ppal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 32h00 hebdomadaires. **Voté à l'unanimité**

**Délibération 2022-02 :** Demande de financement à l'Etat au titre de la DSIL et/ou DETR 2022 pour travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire : coût global de l'opération, incluant la mission de maîtrise d'œuvre et d'accompagnement par un bureau d'études thermiques, estimée à 441 479,43 HT. **Voté à l'unanimité**

**Délibération 2022-03 :** Convention relative à la mise à disposition d'une partie du domaine public cadastrée AY 189 sur la plage du Lac de Jouarres et de l'accès au plan d'eau à la demande de la Société DOMERC FUN JOUARRES **Voté à l'unanimité**

**Délibération 2022-04 :** Convention. de dépôt de biens culturels maritimes appartenant à l'Etat avec le Ministère de la culture, Direction générale des patrimoines et de l'architecture.

**Voté à l'unanimité**

**Monsieur le maire, Luc LOUIS, a levé la séance du conseil municipal, à 18h42.**

A Olonzac, le 26/01/22

Le Maire,



Luc LOUIS

